

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : F-60001

Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit Ink Jet pour Xerox Wide Format IJP 2000 System
Référence 008R13152, 008R13153, 008R13154, 008R13155

Couleur Noir, Cyan, Magenta, Jaune

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d' encre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox France
33 rue des Vanesses CS
30026 Villepinte
95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter Quality, Sécurité & Environment
Director
Téléphone +33 01 55 85 67 81
Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s)



Mention d'avertissement



Danger

FDS n° : F-60001

Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par ingestion

Conseils de prudence

Aucune mesure requise

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

2.3 Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	60-80	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Éthylène-glycol	5-15	107-21-1	203-473-3	Acute Tox. 4	H302	--
2-pyrrolidone	5-10	616-45-5	210-483-1	Eye Irrit 2 Repro Tox 1B	H319 H360	--
Teinture noire	<10	Propriétaire	--	--	--	--
Teinture jaune	<10	Propriétaire	--	--	--	--
Glycérine	<10	56-81-5	200-289-5	--	--	--
Colorant bleu	<10	Propriétaire	--	--	--	--
Teinture rouge	<10	Propriétaire	Répertorié	--	--	--

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact oculaire

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste

Contact avec la peau

Laver à l'eau chaude et au savon, Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste

**Inhalation
Ingestion**

Amener la victime à l'air libre, Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes
Ne pas ingérer, En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

FDS n° : F-60001

Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë

Yeux

Éviter le contact avec les yeux, Peut provoquer une légère irritation

Peau

Éviter le contact avec la peau, En cas de contact cutané prolongé, peut entraîner une délipidation de la peau et une dermatite

Inhalation

Aucun effet connu

Ingestion

Ne pas ingérer, Peut être nocif en cas d'ingestion

Effets chroniques

Toxicité chronique

Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

Symptômes principaux

Une exposition excessive peut provoquer:

Irritation oculaire

Irritation cutanée

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin

Traiter les symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible

Produits de combustion dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Inflammabilité

Ininflammable

Point d'éclair

Ininflammable

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

FDS n° : F-60001

Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger, Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide
Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8
 Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter le contact avec la peau et les yeux, Mettre en place une ventilation adaptée, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec prudence

7.3 Utilisations finales particulières

Imprimante à jet d'encre

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
Éthylène-glycol	STEL 50 ppm STEL 10 mg/m ³ TWA: 25 ppm	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ S*

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage S'il y a un risque d'éclaboussures, porter, Lunettes de protection
Protection des mains Gants de protection.
Protection de la peau et du corps Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.

FDS n° : F-60001

Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	Odeur	Léger/légère
État physique	Liquide	Couleur	Noir, Cyan, Magenta, Jaune
pH	8 - 10		
Point d'éclair	Ininflammable		
Point de fusion / congélation	Indéterminé(e)(s)		
Point/intervalle d'ébullition	>100 °C /	>212 °F	
Point de ramollissement	Sans objet		
Taux d'évaporation	Aucune information disponible		
Inflammabilité	Ininflammable		
Limites d'inflammation dans l'air	Aucune information disponible		
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	Aucune information disponible		
Densité de vapeur	Aucune information disponible		
Densité	Aucune information disponible		
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau		
Coefficient de partage	Aucune information disponible		
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible		
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)		
Viscosité	Aucune information disponible		
Propriétés explosives	Sans objet		
Propriétés comburantes	Sans objet		
Particle characteristics	Sans objet		

9.2 Autres informations

Aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

FDS n° : F-60001

Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Agents comburants forts, Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents comburants forts, Peroxydes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Irritation Peut provoquer une irritation cutanée et oculaire

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Éthylène-glycol	4700 mg/kg (Rat)	10600 mg/kg (Rat) 9530 µL/kg (Rabbit)	2.5 mg/L (Rat)
2-pyrrolidone	6500 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	80 ppm (Rat) 8 h
Glycérine	12600 mg/kg (Rat)	10 g/kg (Rabbit)	570 mg/m ³ (Rat) 1 h

Toxicité chronique

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

Autres effets toxiques

Sensibilisation Devrait pas être un sensitizer
Effets mutagènes Non mutagène
Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par ingestion

Effets sur certains organes cibles Aucun(e) connu(e)

Danger par aspiration Aucune information disponible

11.2 Information on other hazards

Propriétés de perturbation endocrinienne Aucune information disponible

FDS n° : F-60001

Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Pas de données disponibles au niveau du produit

Toxicité aquatique aiguë Pas de données disponibles au niveau du produit**Toxicité aquatique chronique** Pas de données disponibles au niveau du produit**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles au niveau du produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune information disponible

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Considérations relatives à l'élimination**

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

Code de déchets du CED

08 03 12*

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 UN/ID No**

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

BR547

FDS n° : F-60001

Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2013-06-28
Date de révision 2020-11-18
Remarque sur la révision sections de la FDS mises-à-jour, 13
Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par ingestion

Conseils supplémentaires

Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Éthylène-glycol	STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ Skin	TWA 10 mg/m ³ TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 30 mg/m ³ STEL 104 mg/m ³ Skin	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ P*	AGW 10 ppm AGW 26 mg/m ³ H*	Huid* STEL 104 mg/m ³ TWA 52 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³

FDS n° : F-60001

Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Glycérine	STEL 30 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³		TWA 10 mg/m ³	AGW 200 mg/m ³	

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Éthylène-glycol	D* Maximum Limit Value 40 ppm Maximum Limit Value 104 mg/m ³ Maximum Limit Value 20 ppm Maximum Limit Value 52 mg/m ³	SS-C** H* TWA 10 ppm TWA 26 mg/m ³ STEL 20 ppm STEL 52 mg/m ³	H* STEL 20 ppm STEL 52 mg/m ³ TWA 10 ppm TWA 26 mg/m ³	STEL 104mg/m ³ TWA 52mg/m ³ S*	TWA 50 mg/m ³ Ceiling 100 mg/m ³ S*
Glycérine	TWA 10 mg/m ³	SS-C** TWA 50 mg/m ³ STEL 100 mg/m ³			TWA 10 mg/m ³ Ceiling 15 mg/m ³

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Éthylène-glycol	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ S*	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ Ceiling 100 mg/m ³ C(A4) P*	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ Pelle*	TWA 50 ppm TWA 125 mg/m ³ STEL 50 ppm STEL 125 mg/m ³	P* STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³
Glycérine	TWA 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³		TWA 10 mg/m ³	

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Éthylène-glycol	TWA 15 mg/m ³ STEL 50 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 26 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ H*	TLV 10 ppm TLV 25 mg/m ³ Binding STEL 40 ppm Binding STEL 104 mg/m ³ A*	TWA 20 ppm TWA 50 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 100 mg/m ³ iho*	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ S* STEL 104 mg/m ³ STEL 40 ppm
Glycérine	TWA 10 mg/m ³			TWA 20 mg/m ³	

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.